

Des lieux d'information dédiés à la VAE

Par Sylvie Boursier

Le conseil apporté en amont aux candidats à la validation des acquis ne doit pas se baser exclusivement sur l'offre de validation disponible, mais s'appuyer sur des projets professionnels individuels, ou les révéler. L'organisation de ce service, explique Sylvie Boursier, se décline aux niveaux national (CNCP), régional ("cellules inter-services") et local avec les "points relais d'information conseil".

Nous disposons aujourd'hui d'un cadre juridique et législatif permettant de développer la VAE comme outil pour l'emploi et la qualification des personnes. L'information et le "conseil amont" à la validation proprement dite constituent une étape cruciale pour la réussite de ce dispositif. Si les personnes sont mal renseignées et mal orientées, leur échec sera plus grave que celui enregistré en formation initiale, car elles auront, d'une certaine manière, manqué leur "seconde chance".

Certaines ont un projet professionnel précis, d'autres pas. Beaucoup sont incertaines sur la qualification visée, et méconnaissent les différents systèmes de certification. Or, il est important que la validation se situe dans un **projet professionnel** et une progression possible vers la qualification.

Le "conseil amont" doit être le plus objectif possible et ne pas se baser exclusivement sur l'offre de validation disponible. Il doit permettre aux personnes d'investir la VAE dans le cadre d'un projet. Mieux orientées en amont, conscientes des ressources qu'elles devront mobiliser, les personnes ont davantage de chance de mener à terme leur validation.

Les réseaux d'information et de conseil

L'organisation de ce service se décline aux niveaux national, régional et local. Le dispositif s'inspire des expérimentations menées en région de mise en réseau des organismes d'information, qui ont montré l'efficacité d'un partenariat étroit entre les Conseils régionaux et les services de l'État.

Au niveau national, la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) mettra à disposition des acteurs les données du Répertoire national des certifications professionnelles : l'ensemble des titres ou diplômes inscrits, avec, pour chacun, les compétences professionnelles qu'il atteste.

Au niveau régional, s'est opérée, tout au long de l'année 2002, la structuration progressive sur l'ensemble des régions de "têtes de réseau" sur la VAE. Une liste de ces cellules inter-services figure en annexe du présent article avec le nom des interlocuteurs régionaux.

Elles s'appuient sur des structures existantes de type Carif ou GIP. En 2002, les cellules ont surtout œuvré à la construction d'une

information régionale sur la VAE et à la diffusion de cette offre sous des formes variées à l'ensemble des structures d'accueil des publics (mise en ligne des bases de données existantes, construction de sites intranet et extranet, réalisation de guides régionaux sur la VAE, séminaires en direction des partenaires institutionnels, journées de sensibilisation en relation avec les branches professionnelles, etc.). Des réunions inter-valideurs, animées par les référents VAE des cellules, ont permis une première clarification des pratiques d'accompagnement de chacun. En 2003, les cellules vont mettre l'accent sur la formation des conseillers-relais de proximité.

Elles tiennent d'ores et déjà à la disposition du grand public et des professionnels un grand nombre d'informations sur l'offre régionale, l'expérience pouvant être prise en compte et les démarches à suivre, et, pour chaque certificateur (ministères, chambres consulaires, branches professionnelles), les titres et diplômes concernés, les procédures existantes, les modalités d'évaluation utilisées, les lieux et référents à qui

Sylvie Boursier est chargée de mission à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

Si les personnes sont mal renseignées et mal orientées, leur échec sera plus grave que celui enregistré en formation initiale, car elles auront, d'une certaine manière, manqué leur "seconde chance".

s'adresser. Ces données sont disponibles sur support papier et éventuellement mises en ligne pour consultation par internet.

Ainsi se dessine progressivement une cartographie régionale de l'offre de validation disponible pour le grand public et les professionnels, à laquelle le Répertoire national des certifications professionnelles va donner un nouvel essor au cours de cette année.

Au niveau local, au plus près des lieux de vie des personnes, les "points relais d'information conseil" (par exemple, des centres de bilan, des Fongecif, des CIO...) ont vocation à les aider avec un maximum d'objectivité et d'écoute, en fonction de leur situation individuelle. Ils doivent adhérer à une charte prévoyant notamment la neutralité du conseil, la personnalisation du service, la confidentialité des informations, l'existence d'un espace dédié avec une signalétique ad hoc, l'accès de tous les publics.

Le réseau de ces points relais est actuellement en cours de constitution à partir d'un appel à projet lancé par l'État (DRTEFP et ensemble des ministères valideurs) ainsi que par les Conseils régionaux.

L'ANPE aura un rôle privilégié dans le dispositif, car elle va intégrer progressivement dans ses services l'information et le conseil en VAE des demandeurs d'emploi. Elle pourra aussi utiliser les ressources et outils mis à disposition par les cellules régionales inter-services.

Dès le premier trimestre 2003, le maillage devrait être suffisant pour assurer un service de qualité à tout candidat à la VAE qui le souhaite. Concrètement, il pourra être reçu par un conseiller du point relais, quel que soit son statut par rapport à l'emploi. Le conseiller examinera avec lui, en fonction de son expérience et de son projet, les différents scénarios possibles en matière de validation des acquis de l'expérience.

Par exemple, une personne disposant d'une expérience variée au sein de différentes structures liées à l'aide aux personnes, souhaitant valoriser son expérience, peut être concernée par plusieurs titres, notamment l'un de ceux délivrés par le ministère du Travail, "assistante de vie", le CAP "petite enfance" du ministère de l'Éducation nationale ainsi que la mention complémentaire "aide à domicile", le BEFA service aux personnes du ministère de l'Agriculture, une certification de branche, ou encore le diplôme d'État d'"auxiliaire de vie sociale". Ces diplômes ne renvoient pas aux mêmes logiques en termes de compétences attestées, ni aux mêmes modalités d'évaluation des acquis des personnes.

Le conseiller devra jouer un rôle de "traducteur" entre les référentiels de certification des diplômes concernés et les trajectoires individuelles. Il devra examiner des paramètres importants, tels que ceux-ci : cette personne vise-t-elle un développement de carrière, voire une poursuite d'études, ou plutôt une reconnaissance de l'expérience acquise ? Quel secteur professionnel souhaite-t-elle investir, celui des structures liées à la petite enfance et/ou celui lié aux soins des personnes âgées, ou encore celui des loisirs ? Comment ces différentes certifications sont-elles reconnues à l'embauche, au sein des conventions collectives dans les secteurs visés ?

Le Répertoire national des certifications professionnelles, qui sera prochainement disponible sur internet et permettra de connaître titre par titre les compétences exigées, sera un outil particulièrement efficace pour ce type de conseil personnalisé.

D'autres questions de base doivent être abordées lors de l'entretien avec le conseiller, liées à la durée de l'expérience acquise et à son caractère significatif par rapport aux référentiels de compétences des diplômes visés. Il s'agit

Les points relais conseil VAE : un exemple en Midi-Pyrénées

Le réseau des "points relais conseil VAE" en Midi-Pyrénées est constitué de 10 points qui mobilisent 20 structures, dont les coordonnées sont disponibles sur le site du Carif-Oref¹. Notamment, dans le cadre de cette mission, le CIBC (Centre inter-institutionnel de bilan de compétences) et le CIDF (Centre d'information sur le droit des femmes) mettent en place et co-animent des réunions d'information collective en direction du grand public. Elles se tiennent à un rythme de deux par mois, tantôt au CIDF, tantôt au CIBC 31. Toutes les personnes intéressées peuvent y participer en se présentant directement à la réunion. Des affiches de présentation et de programmation des réunions sont disponibles auprès des deux structures.

¹ www.cariforef-mp.asso.fr/VAE/ousadresser/liste_relais.htm

d'apprécier l'opportunité d'une démarche de validation des acquis de l'expérience. Le fait qu'une personne soit plus ou moins à l'aise dans la démonstration de ses acquis ou dans l'explicitation théorique de ses activités peut également influencer sur le choix du système de certification.

Le conseil ne se substitue en aucun cas à l'accompagnement mené par les valideurs, dont l'objectif est le ciblage précis du diplôme visé, et une préparation du candidat aux procédures de validation auxquelles il devra se confronter.

Ce type de service au sein des points relais conseil existe déjà dans plusieurs régions (Aquitaine, Rhône-Alpes, Limousin, Bretagne et Nord-Pas-de-Calais) à la suite des expérimentations menées conjointement par l'État et la Région de mise en réseau des structures d'accueil, d'information et d'orientation.

Il va être généralisé cette année sur l'ensemble du territoire. Les cellules régionales inter-services diffuseront, au fur et à mesure de leur implantation, la liste des sites accessibles au public demandeur de conseil en matière de VAE.

Sylvie Boursier

Le conseiller devra jouer un rôle de "traducteur" entre les référentiels de certification des diplômes concernés et les trajectoires individuelles

Cellules régionales inter-services

Région	Structure support	Adresse	Tél.	Fax	Mail	Personne référente
Alsace	Cripp	66 avenue de la Marseillaise 67000 Strasbourg	03.69.22.66.00	03.69.33.66.01	cripp@region-alsace.fr	Marie-Clothilde Abisse
Aquitaine	Arépa /Carif	99 rue Judaïque 33000 Bordeaux	05.57.81.45.79	05.57.81.45.90	maryvonne.milhe@arepa-aquitaine.asso.fr	Maryvonne Milhe
Auvergne	Carif Gentiane	16 bis, rue Fongivière 63000 Clermont-Ferrand	04.73.19.01.40	04.73.37.31.63	contact@carif-gentiane.org	Cécile Renaud
Bourgogne	C2R Bourgogne	15 place Grangier 21000 Dijon	03.80.54.14.14	03.80.54.14.15	dp@c2r-bourgogne.org	Dominique Perrier
Bretagne	Gref Bretagne (GIP Relation emploi formation)	Technopole Atalante Champeaux 91 rue de Saint-Brieuc - CS 64347 35043 Rennes cedex	02.99.54.79.17 (ligne directe) 02.99.54.79.27 (secrétariat)	02.99.54.00.00	l.hlegoff@gref-bretagne.com (secrétariat) f.gaudel@gref-bretagne.com	Françoise Gaudel
Centre	GIP Alfa centre	10 rue Saint-Etienne 45000 Orléans	02.38.77.18.18 (standard) 02.38.77.83.32 (ligne directe)	02.38.62.77.74 02.37.77.05.13	a.massip@carifcentre.org	Anne Massip
Champagne-Ardenne	Arifor	12 rue Pasteur 51037 Châlons-en-Champagne	03.26.21.73.36	03.26.21.73.37	contact@arifor.asso.fr	Mme Poittevin
Franche-Comté	Cedre FC Carif	4 rue de Pontarlier 25000 Besançon	03.81.25.52.25	03.81.25.52.20	mp.leblanc@cedre-fc.org	Mme Leblanc
Ile-de-France	Pôle d'information conseil en VAE	16 avenue Jean-Moulin 75014 Paris	01.56.53.32.34	01.56.53.32.33	e.beraud@infovae-idf.com Site internet : www.infovae-idf.com	Emmanuelle Béraud
Limousin	Carif Limousin	19 boulevard de la Corderie 87000 Limoges	05.55.10.00.35	05.55.10.00.36	contact@carif-limousin.net	Isabelle Mazeau
Lorraine	Inffolor (Carif) - mission VAE	6 place du Roi-George 57000 Metz	03.87.68.10.21	03.87.68.10.11	Pvatel@inffolor.org Site internet : www.inffolor.org/vae/index.htm	Philippe Vatel
Midi-Pyrénées	Carif-Oref	Immeuble Buroplus - rue de Sienne BP 325 31313 Labège cedex	05.62.24.05.99 05.62.24.05.90	05.62.24.05.98	catherine.ayraud@cariforef-mp.asso.fr	Catherine Ayraud

Région	Structure support	Adresse	Tél.	Fax	Mail	Personne référente
Nord-Pas-de-Calais	GIP - Centre régional des ressources pédagogiques (C2RP)	50 rue Gustave-Delory Immeuble Le Vendôme 59800 Lille	03.20.90.73.00			Mme Vermersch
Basse-Normandie	Erreform Unicité	10 rue Alfred-Kastler 14052 Caen cedex 4	02.31.95.52.00	02.31.95.54.30	contact@espace-régional.info	Laurent Laouenan
Haute-Normandie	Crefor (Centre de ressources pour la formation professionnelle)	Normandie I 98 avenue de Bretagne - BP 1152 76176 Rouen cedex	02.32.18.37.24	02.35.73.07.60	crefor@crefor.asso.fr site internet : crefor.asso.fr	Marie de Crisenoy
Pays de la Loire	Carif-Oref	3 boulevard des Martyrs-Nantais 44265 Nantes cedex 2	02.40.20.21.31	02.40.20.52.40	info@carif-oref-pdl.org	Armand Ducrest
Picardie	Département d'Information sur la formation et l'emploi - Ocef	50 rue Rollian 80000 Amiens	03.22.82.20.50	03.22.82.20.51	contact@dife.com	David Vezien
Poitou-Charentes	Carif Poitou-Charentes	15 rue Alsace-Lorraine 17000 La Rochelle	05.46.00.32.32	05.46.00.32.34	pham-quoc@carif.org	Martine Pham-Quoc
Provence, Alpes, Côte d'Azur	Politique de professionnalisation Espace compétences	Centre de Vie Agora BP 1002 - ZI des Paluds 13781 Aubagne cedex	04.42.82.43.20	04.42.82.43.32	rguillemette@ espace-compétences.org	Régis Guillemette
Rhône-Alpes	Politique d'information Carif Formation info PACA	2 rue Henri-Barbusse 13241 Marseille cedex 01	04.88.66.20.00	04.88.66.20.20		Mme Roubertout
	Espace formateurs	5 rue Sala 69002 Lyon	04.72.77.05.13	04.78.42.76.16	direction@espace- formateurs.org	Christelle Masson
Guadeloupe	Maison régionale de la formation et de l'emploi	Champ d'Arbaud rue Félix-Eboué 97100 Basse-Terre	05.90.99.35.30	05.90.81.16.30	cariforef@carif-oref.gp	M. Maccès
Martinique	Agefma (Association gestionnaire de l'environnement de la formation en Martinique)	Immeuble Foyal 2000 Rue du Gouverneur-Ponton Place Lafcadio-Hearn 97200 Fort-de-France	05.96.71.11.02	05.96.73.57.08	pdiser@carif.mq	Philippe Diser
Réunion	Carif-Oref	BP 62 97462 Saint-Denis cedex	02.62.28.30.47	02.62.28.04.44	mbuzenot@runformation.org	Marie-Françoise Buzenot